

Avis au Barreau
Accès aux enregistrements audio numériques
Salles d'audience additionnelles dotées du service d'enregistrement
audio numérique

Actuellement, les avocats peuvent avoir accès à toutes les causes criminelles pour les adultes qui se tiennent dans les salles d'audience 114, 120, 214, 304, 404, 405 et 411 à partir de leur bureau.

À compter du **11 juillet 2016**, les membres du Barreau auront aussi accès aux enregistrements audio du tribunal provenant des salles d'audience suivantes : 117, 230, 403 et 406.

Les fichiers audio numériques sont accessibles aux utilisateurs avant midi le jour ouvrable suivant.

Tous les professionnels qui souhaitent avoir accès aux enregistrements audio devraient communiquer avec la Legal Data Resources Corporation à l'adresse admin@ldrc.net pour remplir une formule d'inscription.

La directrice de l'Administration des tribunaux,

Lisa Ness